



**DELIBERATION N° 24/189 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON
DE L'EX-RD 151 (PIGNA)**

**CHÌ APPROVA L'OPERA D'ASSESTU DI UNA SEZIONE DI L'ANZIANA RD 151
(PIGNA)**

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, la Commission Permanente, convoquée le 10 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Romain COLONNA à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 151, sur la commune de PIGNA, entre le PK 30.090 et le PK 30.500, ainsi que sa programmation en 2 phases.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter, ainsi qu'il suit, les crédits nécessaires au lancement de la phase 1 de cette opération :

BP 2024	PROGRAMME 1121
MONTANT DISPONIBLE	45 493 000 €
MONTANT À AFFECTER	925 000 €
Opération 1121R323	925 000 €
Aménagement RD 151 entre le PK 30.090 et le PK 30.500	
MONTANT DISPONIBLE À NOUVEAU	44 568 000 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire et à acquérir les emprises foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation ou en application du code de la voirie routière via une procédure d'alignement.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 18 décembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI L'OPERA D'ASSESTU DI UNA SEZZIONE DI
L'EX RD 151 (PIGNA)**

**APPROBATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT
D'UN TRONÇON DE L'EX-RD 151 (PIGNA)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement d'un tronçon de l'ex-RD 151 ainsi que l'autorisation de lancer les procédures réglementaires y afférentes.

I - CONTEXTE

L'aménagement projeté concerne le tronçon routier du PK 30.090 au PK 30.500, entre les communes de Pigna et Aregnu.

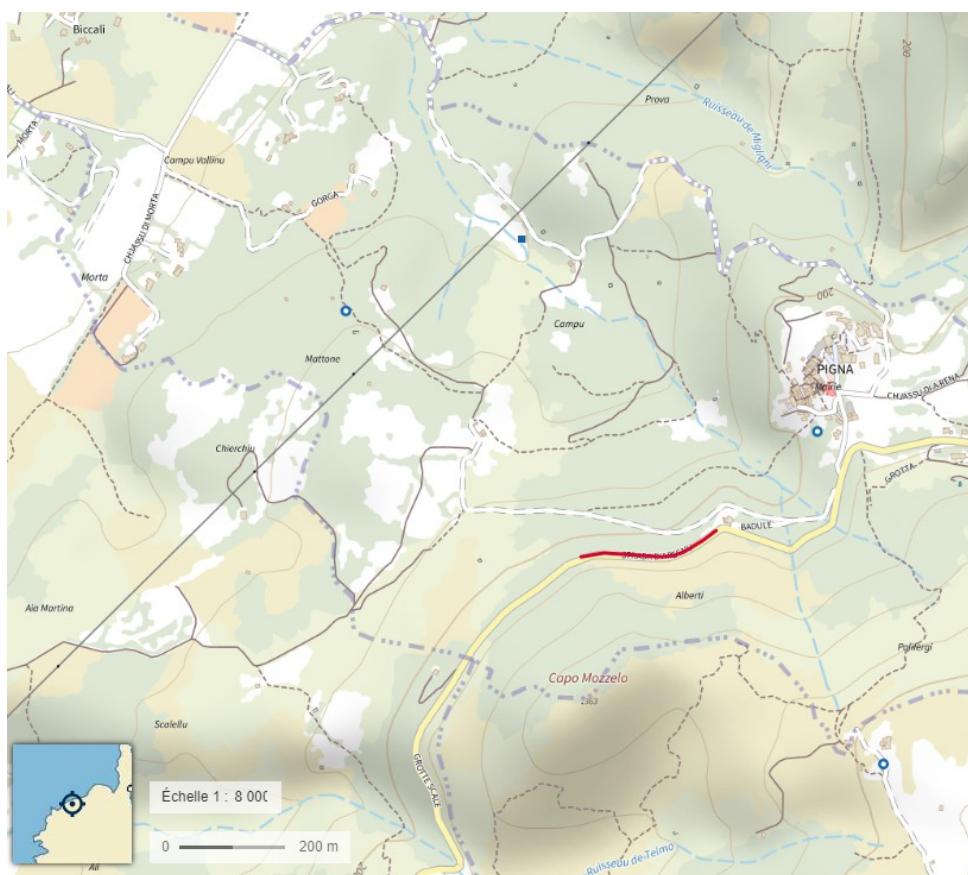


Figure 1 : ex-RD151 - Pigna

La portion considérée est particulièrement étroite, notamment pour le croisement des autocars de transport scolaire.

Un tronçon de 80 mètres linéaires environ, au droit d'un éperon rocheux, présente un affaissement longitudinal et des glissières en béton armé ont été placées de manière temporaire afin de contraindre la circulation à une voie.



Figure 2 : Vue talus aval au pk 30.270

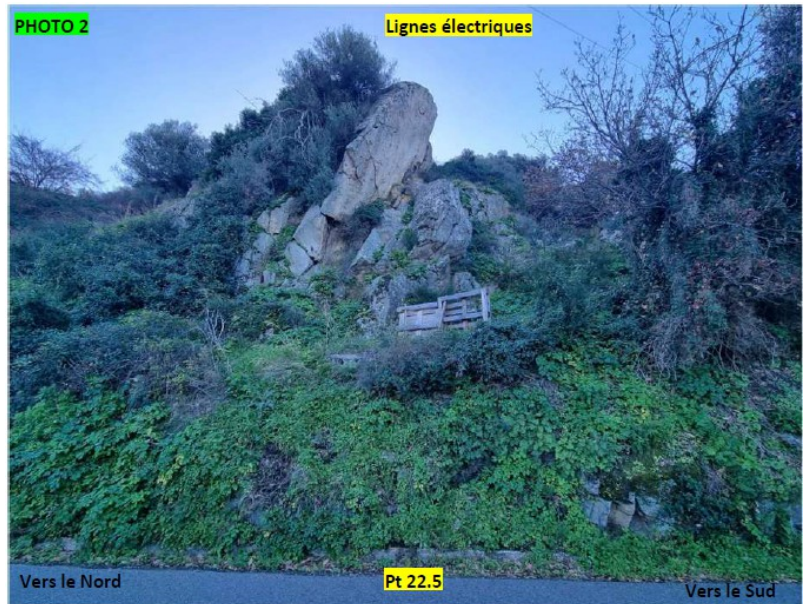


Figure 3 : Vue Talus Amont - Éperon rocheux au pk 30.290

II - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ce projet est programmé en deux phases :

1Phase 1 - court terme : sécurisation amont et reconstruction du soutènement aval sur 80 ml - PK 30.270 à 30.350

2

3Phase 2 - moyen terme : projet d'aménagement par élargissement de la route à l'amont sur 400 ml - PK 30.090 à 30.500

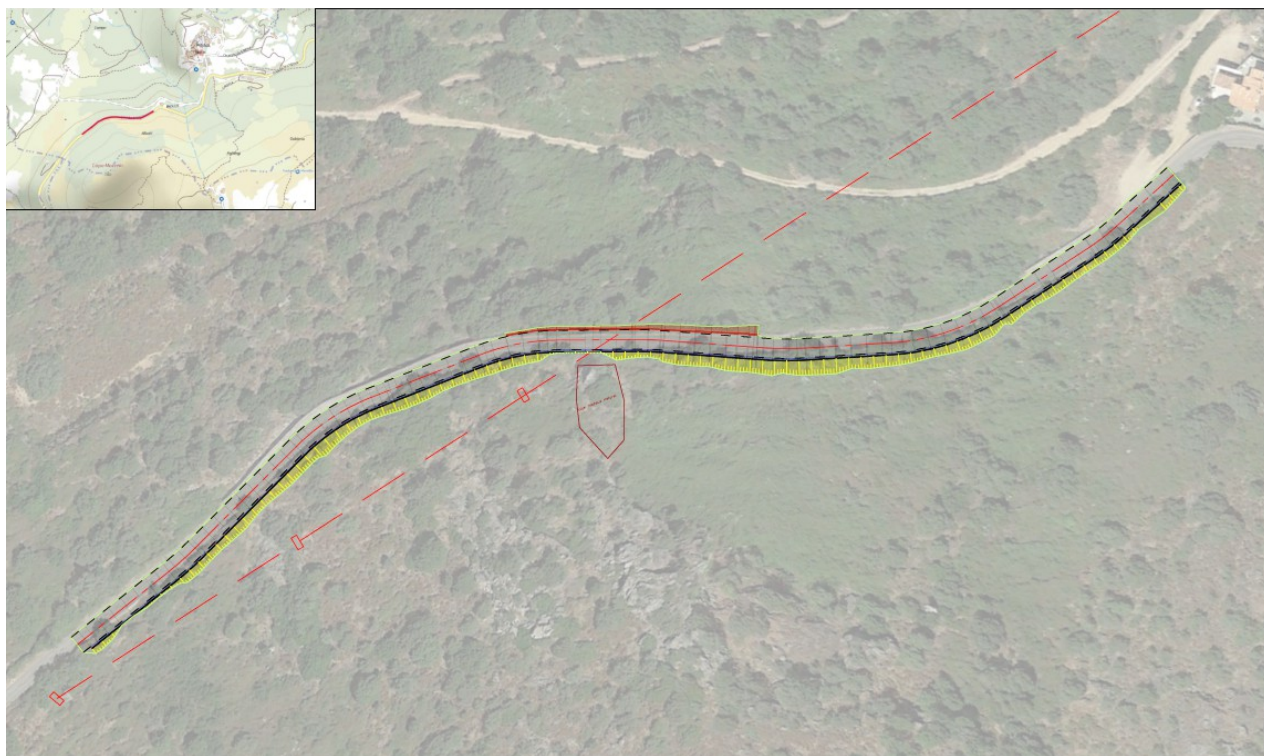


Figure 4 : Plan d'ensemble du projet : Phase 1 (en rouge) et Phase 2 (en jaune déblais)

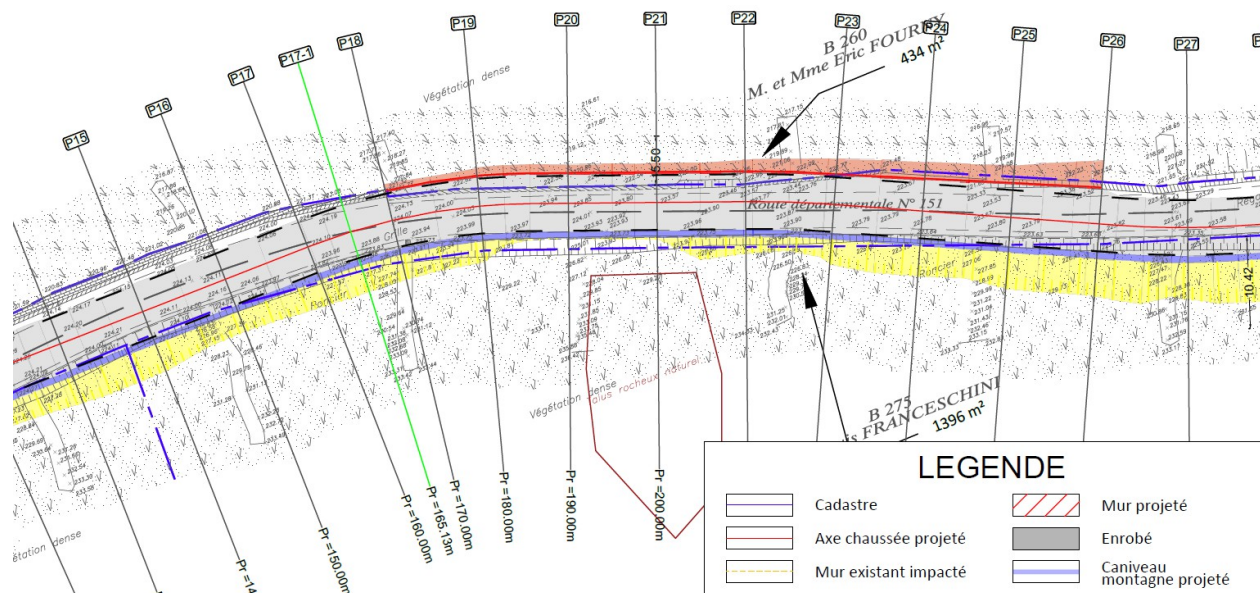


Figure 5 : PHASE 1 - extrait plan esquisse du projet de mur aval - longueur 81 ml

II - 1. Phase 1 : Sécurisation du versant amont

Le versant amont de l'ex-RD 151 présente des risques de chutes de blocs. Aussi, il est nécessaire de sécuriser ce versant lors des travaux de confortement.

Les travaux prévus sont les suivants :

- 1- Débroussaillage de l'emprise des écrans et du secteur E - éperon rocheux,
- 1- Mise en place d'une barrière statique pour protection de la route pendant le chantier,
- 2- Purge manuelle de mise en sécurité (principalement sur les secteurs B, C et D),
- 3- Mise en œuvre des mesures de protection actives : emmaillotage (secteur E),
- 4- Mise en place des écrans dynamiques EC3 et EC4 (PHASE 1).

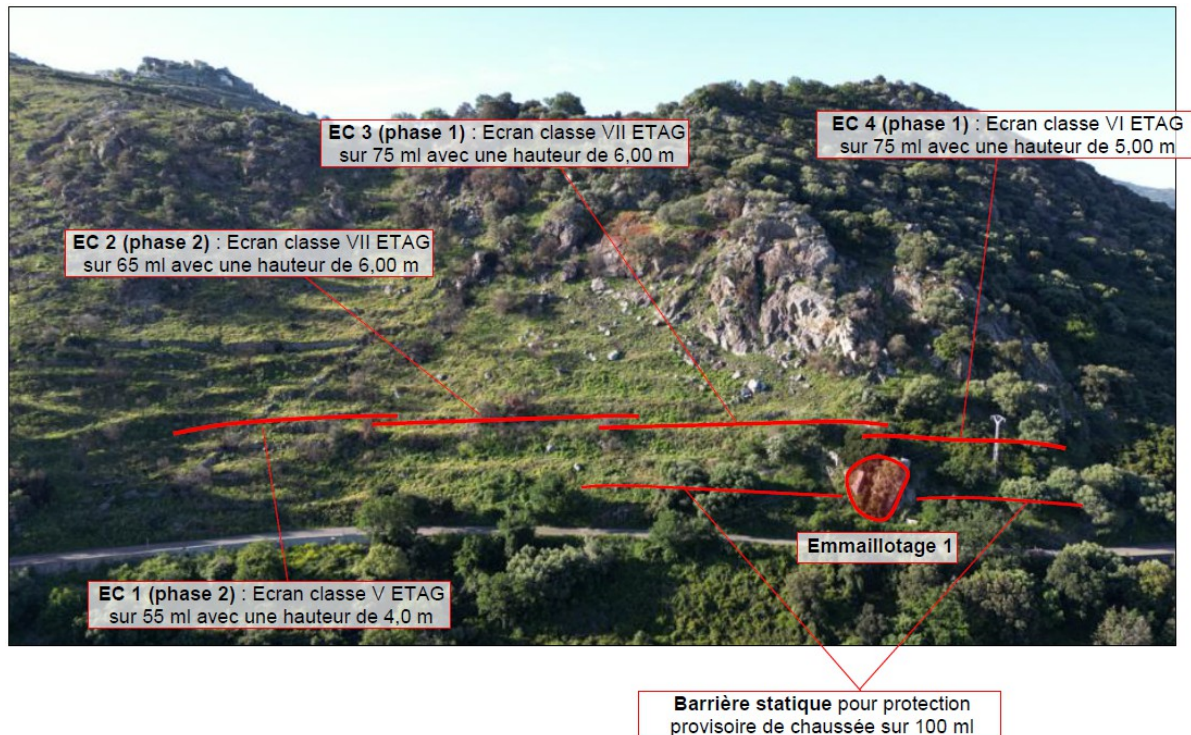


Figure 6 : sécurisation amont

II - 2. Phase 1 : Le soutènement aval

Le talus aval caractérisé par un mur en pierres se déstabilise au niveau du PK 30+270. L'ex-RD 151 en cours de fissuration coté aval.

Les travaux prévus consistent en la mise en place d'une paroi clouée sur coffrage perdu afin de rétablir et d'élargir l'accotement.



Figure 7 : fissuration vue vers l'Ouest



Figure 8 : vue vers l'Est

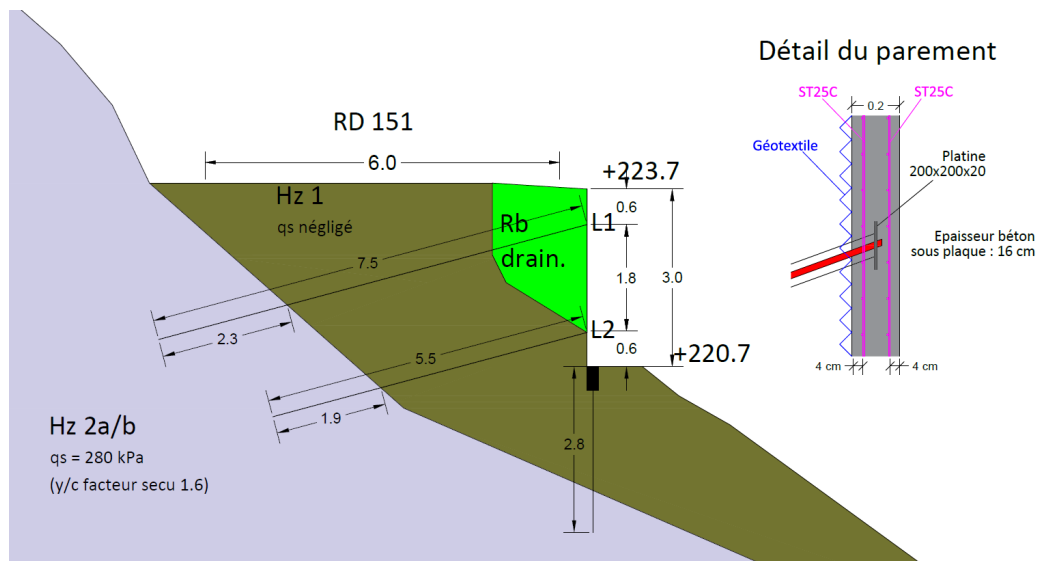


Figure 9 : Coupe paroi clouée coffrage perdu extrait G2PRO

II - 3. Phase 2 : Élargissement voirie amont

La voirie sera élargie à l'amont pour atteindre une largeur de 6 m. Le reste du tronçon sera sécurisé pour la chute de bloc et la pente des talus amont sera adaptée en fonction du sol rencontré. Les travaux prévus sont :

- Mise en place des écrans dynamiques EC1 et EC2 (PHASE 2, cf. image ci-dessus).
- Terrassement pour élargissement amont

- Construction nouvelle structure de chaussée pour élargissement

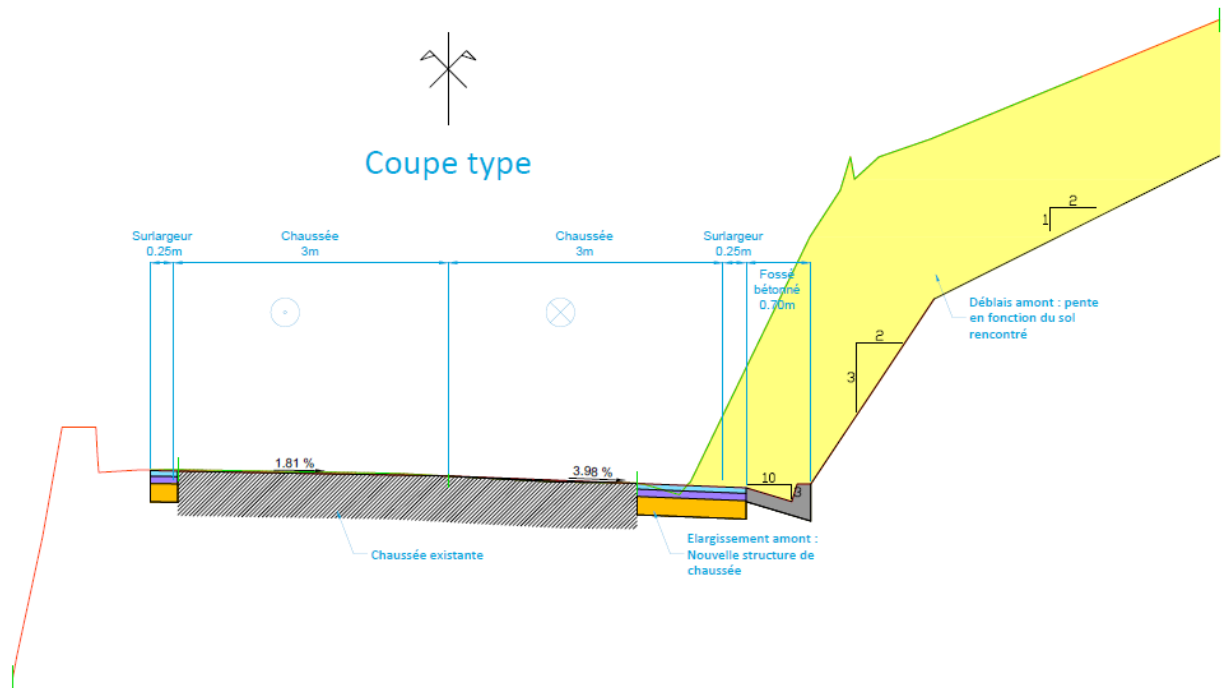


Figure 10 : Phase 2 - Coupe type élargissement amont

III - COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût estimé de l'opération - hors foncier - est le suivant :

Phase 1	
Sécurisation amont	403 420 € HT
Paroi clouée aval	325 837,50 € HT
VRD	90 000 € HT
TOTAL Phase 1	819 257,50 € HT
Phase 2	
Sécurisation amont	321 900 € HT
Élargissement amont	500 000 € HT
TOTAL Phase 2	821 900 € HT

Il est proposé d'affecter 925 000 € TTC sur l'opération 1121R323 pour la réalisation de la phase 1 de cet aménagement.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 151 entre le PK 30.090 et le PK 30.500 ainsi que sa programmation en 2 phases.
- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires au lancement de la phase 1 de cette opération sur le programme 1121 - ex-voirie routière départementale.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les enquêtes publiques préalables à la DUP et parcellaire et à acquérir les emprises foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation ou en application du Code de la voirie routière via une procédure d'alignement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT								PROGRAMMATION DE L'OPERATION								
Programme	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027 et plus	L'opération s'inscrit-elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciu (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI (%) cofinancement	FEDER/FSE (%) cofinancement	PTIC (%) cofinancement	CPER (%) cofinancement	PRIC (%) cofinancement	DCT (%) cofinancement	Autre (à préciser)
1121	aménagement de l'ex RD 151 entre le PK 30.090 et le PK 30.500 - Phase 1	1121R323	925 000,0		400 000,0	525 000,0		N	N							